Envoyé en préfecture le 12/09/2026
Reçu en préfecture le 12/09/2026
Publié le
ID : 022-212203723-20260907-DEL2026065-DE

Mairie de TRÉMUSON
Côtes d'Armor

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 7 SEPTEMBRE 2026

Date de la convocation :
31 août 2026
Date d'affichage :
31 août 2026

Nombre de conseillers :
En exercice – 19
Présents – 18
Procuration – 1

L'an deux mil vingt-six, le sept septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Trémuson, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Yvon ORGEBIN, Maire.

Membres présents : M. ORGEBIN Yvon, Maire, Mme GUILLO Sylvie, M. ETES Cyrille, Mme CONAN Sylvie, M. BAUD Adrien, Adjoints au Maire, Mme JANOT-MONFORT Annie, M. GUILLARD Alain, Mme LE FORBAN Roselyne, Mme BONENFANT Gaëlle, M. PHILIPPE Stéphane, Mme ASSON Pascale, M. LE COUTURIER Arnaud, M. BOUTOUILLER Benoît, Mme JEAN Florence, M. BONGRE Cyrille, M. GLOAGUEN Maxime, M. GALLOY Johann et Mme HERRAULT Ophélie, Conseillers municipaux.

Absents excusés : Mme PEDRON Estelle a donné procuration à M. ORGEBIN Yvon.

Secrétaire de séance : Monsieur Adrien BAUD

Délibération 2026-065 / Commande publique – Marché

Objet : Travaux de géothermie au groupe scolaire Louis Blériot – Lancement de la consultation

Monsieur Cyrille ETES, adjoint en charge des bâtiments communaux, expose que le projet de mise en place d'un chauffage par géothermie au groupe scolaire Louis Blériot a été étudié en lien avec le cabinet ANHEOL ENERGIES. Ce-dernier a précisé la nature des travaux à réaliser, ce qui a permis la rédaction du dossier de consultation des entreprises. Deux lots ont été identifiés, à savoir le lot n°1 qui concerne la partie chauffage et le lot n° 2 en lien avec les forages géothermiques. Le planning prévisionnel des travaux a également été définit pour tenir compte des périodes d'occupation des locaux et réduire au maximum les nuisances. Ils seront réalisés à partir du mois de juillet 2027.

Monsieur le Maire énonce qu'il convient désormais de lancer la phase d'appel d'offres pour retenir les entreprises titulaires du marché et de préciser le plan de financement de l'opération compte tenu de la subvention obtenue dans le cadre de la DETR/DSIL 2026. Celui-ci s'établira comme suit :

Nature des dépenses	Montant Hors Taxes	Nature des recettes	Montant
Travaux de géothermie	530 202,00 €	Etat (DETR 2026)	100 000,00 €
		Ademe (Fonds chaleur)	127 524,00 €
		Fournisseurs d'énergie (CEE)	77 402,00 €
Frais de maîtrise d'oeuvre	37 114,00 €	Commune (autofinancement)	262 390,00 €
Total	**567 316,00 €**	**Total**	**567 316,00 €**

Une demande de subvention doit être déposée auprès de l'Ademe dans le cadre du Fonds Chaleur. Par ailleurs, l'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC) va être sollicitée pour accompagner la collectivité dans le cadre du dossier de Certificats d'Economie d'Energie (CEE).

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Ademe dans le cadre du fonds chaleur ;
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel des travaux de géothermie au groupe scolaire Louis Blériot ;
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Envoyé en préfecture le 12/09/2026
Reçu en préfecture le 12/09/2026
Publié le
ID : 022-212203723-20260907-DEL2026065-DE

Fait à TREMUSON, les jours, mois et an que dessus,

Adrien BAUD
Secrétaire de séance

Yvon ORGEBIN
Maire